

**MORALE DE L'ISLAM ET CITOYENNETE ; QUELS ENSEIGNEMENTS A EXTRAIRE
EN FAVEUR D'UNE CONSTRUCTION COLLECTIVE DE LA CULTURE DE
CITOYENNETE**

**Moral of Islam and citizenship; what lessons to be learned in favour of
a collective construction of the culture of citizenship**

DR. TOUMI AMARA DJAMILA

LIMGE, ENSM , d.toumi@ensm.dz

Date de réception : 22/03/2021 Date d'acceptation : 07/10/2021

Résumé :

L'éducation à la citoyenneté devient un enjeu de plus en plus important dans les pays arabo-musulmans. Ce papier se veut une contribution réflexive sur les valeurs de l'islam et leur rôle dans la construction d'une culture de citoyenneté. Si l'occident aujourd'hui demeure hostile à la question de la religion, les pays arabo-musulmans doivent-ils suivre la même philosophie ? Comment un enseignement culturel fondé sur l'islam peut-il contribuer à cette éducation ? Comment en extraire des valeurs communes qui permettront une meilleure cohésion sociale ? Cet article résume, dans une démarche analytique la nécessité du recours à la religion sur les questions de communauté ainsi que les principaux enseignements à extraire de la culture musulmane en faveur de la citoyenneté

Mots clés : citoyenneté, communauté, religion, morale, Islam

المخلص :

أصبح تعليم المواطنة قضية متزايدة الأهمية في العديد من البلدان العربية الإسلامية. تهدف هذه الورقة إلى أن تكون مساهمة عاكسة لقيم الإسلام ودورها في بناء ثقافة المواطنة. إذا بقي الغرب اليوم معادياً لمسألة الدين، فهل ينبغي للبلدان العربية الإسلامية أن تتبع نفس الفلسفة؟ كيف يمكن للتعليم الثقافي القائم على الإسلام أن يساهم في هذا التعليم؟ كيف يمكننا استخلاص قيم مشتركة من شأنها أن تمكن من تحسين التماسك الاجتماعي؟ تلخص هذه المقالة، في مقاربة تحليلية، الحاجة إلى استخدام الدين في قضايا المجتمع، فضلاً عن الدروس الرئيسية التي يمكن استخلاصها من الثقافة الإسلامية لصالح المواطنة

Introduction :

Hormis la transmission du savoir et partout dans le monde moderne, une des missions principales de l'école est l'apprentissage de la citoyenneté autrement dit l'éducation civique, que ce soit au niveau primaire, moyen ou secondaire. Vivre ensemble, respecter autrui connaître ses droit et devoirs constituent les piliers de cet enseignement ; la question à poser dans ce contexte est : de quelles sources puise-t-on les valeurs à transmettre lors d'un cours de l'éducation à la citoyenneté? Beaucoup de recherches ont été faites sur le modèle occidental. Est-il fiable ? Doit-on le suivre à la lettre ? Existe-il une autre alternative ?

C'est ce que nous allons essayer de mettre en relief à travers cette recherche dans laquelle nous avons opté pour une démarche analytique. Nous allons d'abord approcher la conception occidentale de la citoyenneté caractérisée par un déni total de la religion, nous allons ensuite creuser dans l'histoire pour connaître les origines de cette hostilité. La deuxième partie de ce papier sera dédiée à la nécessité du recours à la religion sur les questions de communauté, pour en fin terminer avec les principaux enseignements à extraire de la communauté musulmane en faveur d'une perception de la citoyenneté propre au monde arabo-musulman.

I- Religion et citoyenneté

Le concept de la religion est plus ancien que celui de la citoyenneté le dénominateur commun demeure le fait que chacun cherche être le catalyseur et le lien qui réunit les personnes d'une même communauté

I-1- La conception de la citoyenneté et son lien avec la religion dans le monde occidental

La citoyenneté tel que perçu aujourd'hui renvoie aux droits et devoirs concernant des femmes et des hommes vivant dans le cadre d'une communauté

appelée un Etat démocratique. (Remaoun 2018), l'auteur considère la citoyenneté comme marquée par trois époques :

1. XVIIème siècle époque à laquelle une dimension "civile" a été accordé à l'individu, la liberté de pensée, de parole et de croyance, de passer des contrats et de saisir la justice, ce qui met en évidence le rôle important assigné aux tribunaux.

2. XIXème siècle époque à laquelle les le droit de vote et l'éligibilité aux conseils locaux et au Parlement ont vu le jour.

3. XXème siècle époque à laquelle émergerait les questions de solidarité nationale (revenus garantis, sécurité sociale, scolarisation...).

Pour Saliou (2010), la citoyenneté, tout en conférant des droits civils et politiques, sociaux, économiques, égaux pour tous, et des obligations, égales pour tous, dans le cadre d'une communauté politique donnée, permet la participation au pouvoir, à la décision et au contrôle. Cet auteur précise, par ailleurs, que la citoyenneté s'exprime à travers le comportement civique, dans « un ensemble de qualités morales et de devoirs civiques considérés comme nécessaires à la bonne marche de la cité, lieu où chaque personne doit accepter la règle commune ».

Ainsi définie, la citoyenneté constitue l'un des éléments majeurs de la volonté, tout autant que du besoin, de « faire société ». De ce fait, l'intégration de l'éducation à la citoyenneté, dans les différents cursus du système scolaire, demeure une préoccupation majeure pour tout état démocratique (BENDIF 2016)

Quand il s'agit de d'éducation à la citoyenneté le monde occidental reste très réservé voir même hostiles vis-à-vis de la question de la religion dans ce qui suit nous allons citer deux exemples :

D'après (Estivalèzes 2003) Une étude approfondie des programmes d'éducation civique français a permis de montrer que le fait religieux, en tant que tel, en est totalement absent. Aucune notion se référant à la religion n'est évoquée par contre

la laïcité quant à elle, y est présentée et mise en valeur comme étant un ancrage philosophique qui valorise la propagation du pluralisme démocratique.

En Angleterre (BENDIF 2016), les préconisations de la « Qualifications and Curriculum Authority (QCA), l'instance en charge des programmes scolaires, insiste sur le fait que les programmes dédiés à l'éducation à la citoyenneté doivent avoir, comme objectif, d'aider les apprenants à devenir des élèves qui réussissent, des individus sûrs d'eux-mêmes et des citoyens responsables. Bien que l'Angleterre soit plus au moins ouverte à toutes les religions, il demeure impératif que Tout enseignement qui constituerait un endoctrinement est interdit. On voit, à cette époque, s'opérer la transition d'une éducation religieuse de type confessionnel vers une « éducation religieuse multiconfessionnelle » (*multifaith religious education*). (Estivalèzes 2003)

I-2- L'hostilité de la communauté scientifique occidentale envers la religion :

Les pratiques et les réactions errantes de l'Eglise médiévale ont été utilisées comme une arme contre la religion. On dit que l'Eglise a retardé l'Europe et lui a infligé une grande misère. Dans ces efforts se trouve la tentative implicite d'associer l'Eglise médiévale à la religion en général, et de délivrer le message que "si la religion l'emporte, nous sombrerons dans les ténèbres du Moyen Age".

L'Eglise catholique, abandonnant la véritable révélation apportée par le Prophète Jésus, a adopté certaines pratiques irrégulières. La science a indubitablement souffert aux mains de l'Eglise, laquelle était gouvernée par un clergé servant les intérêts particuliers d'une poignée de personnes, divorçant ainsi complètement de sa source divine.

On peut prendre l'exemple de la persécution par l'Eglise de savants pieux comme Galilée qui montre clairement les pressions exercées par les institutions religieuses sur la science.

Un certain nombre de la communauté scientifique, qui veulent séparer la religion et la science comme hostiles l'une vis-à-vis de l'autre, ne citent pas seulement des exemples des pratiques de l'Eglise médiévale, mais également des passages spécifiques de la Torah, ou de la Bible, pour démontrer comment ils contredisent les découvertes scientifiques. Pourtant, il y a une vérité qu'ils ignorent ou feignent d'ignorer : la Bible et la Torah sont des textes altérés. Les deux incluent un grand nombre de superstitions produites par l'homme. Par conséquent, c'est un tort de considérer ces livres comme des sources de référence fondamentale à la religion vraie.

Malheureusement, ces idées se sont propagées dans le monde chrétien qui laisse croire à l'existence de contradictions entre la science et la foi. Ces idées puisent leur existence dans les déviations de l'Ancien Testament qui dit :

« Et Dieu fit à l'homme ce commandement : "Tu peux manger de tous les arbres du jardin. Mais de l'arbre de la connaissance du Bien et du Mal tu ne mangeras pas, car le jour où tu en mangeras, tu mourras certainement » (La Genèse : II, 16 – 17)

Et d'ajouter : *"Le serpent était le plus rusé de tous les animaux des champs que Dieu avait faits. Il dit à la femme : "Alors Dieu a dit : vous ne mangerez pas de tous les arbres du jardin !" La femme répondit : "Nous pouvons manger du fruit des arbres du jardin, mais du fruit de l'arbre qui est au milieu du jardin, Dieu a dit : vous n'en mangerez pas, vous n'y toucherez pas sous peine de mort". Le serpent réplique à la femme : "Pas du tout ! Vous ne mourrez pas ! Mais Dieu sait que le jour où vous en mangerez, vos yeux s'ouvriront et vous serez comme des*

dieux, qui connaissent le Bien et le Mal". La femme constata que l'arbre était bon à manger, beau à voir et désirable pour l'acquisition de l'entendement. Elle en cueillit quelques fruits dont elle mangea un peu. Elle en donna aussi à son mari, qui était avec elle, et il mangea. Alors leurs yeux s'ouvrirent et ils connurent qu'ils étaient nus : ils cousirent des feuilles de figuier et se firent des pagnes . Sur ce, Dieu dit : "Voilà que l'homme est devenu l'un de nous, pour connaître le Bien et le Mal ! Qu'il n'étende pas maintenant la main, ne cueille aussi de l'arbre de vie, n'en mange et ne vive pour toujours (La Genèse : III, 1 – 8)

Selon cette conception donc, l'arbre interdit n'est autre que celui du savoir ; et donc, tous les mauvais conseils que l'homme reçoit ont ainsi trait à la connaissance. De là, Satan - le mauvais conseiller - ne serait autre, selon l'Ancien Testament, que la raison elle-même.

Contrairement à toutes ces hérésies, le Coran nous apprend que Dieu avait enseigné à Adam tous les Attributs (donc les Vérités) et qu'IL a demandé aux Anges de se prosterner devant lui (Adam), que ces derniers se sont exécutés, à l'exception d'Iblis qui a désobéi, refusant de se prosterner devant Adam, connaisseur des Vérités.

De même, la Sunna nous apprend que l'arbre interdit est le symbole de la culpabilité, de la convoitise et de tous les défauts liés à l'animalité de l'homme, et non à son humanité, et que Satan, le mauvais conseiller, le pousse toujours vers tout ce qui est contraire à la raison et lié au caprice de son animalité. Or, c'est celle-ci, et non la raison, qui, dans l'existence humaine, représente la force satanique.

II- Les valeurs de l'islam

La religion nous commande d'acquérir des valeurs morales et d'accomplir des actes nobles autant que cela nous est humainement possible. La Religion peut être divisée, de ce fait, en trois parties les Croyances, la Morale les Commandements.

II-1- La religion

Dans son livre Mohammad Hossein Tabâtabâ'i 1993 a posé la question suivante Peut-on concevoir qu'Allah Le Miséricordieux, Qui est Bon et Bienveillant envers toutes Ses créatures, puisse abandonner l'homme à sa seule sagesse, alors que celui-ci est le meilleur spécimen de Ses créatures et que la plupart des hommes sont susceptibles de tomber dans l'abîme du malheur et de l'entêtement ? Certainement pas ! Ainsi, Allah a dirigé le destin de l'homme à travers Ses élus, les Prophètes, qui sont immunisés contre la faute et l'erreur. Le but en était d'enseigner à l'homme comment connaître, croire et obéir à Dieu et de conférer ainsi à sa vie un sens et un mérite.

Sur le sujet de la foi, Malek BE NNABI 1972 à dit : « c'est l'une des plus profondes réflexions qu'un homme n'ait jamais faites au sujet de la religion en y distinguant le coté purement rituel de son côté spirituel. Quand une religion devient une simple collection de formules à réciter par cœur, un simple ensemble de gestes à accomplir machinalement, elle peut verser facilement dans le culte de ses symboles, de signes au lieu de s'occuper de ce qu'ils désignent »

La morale est la particularité de religion qui nous intéresse dans ce papier. Il s'agit de profiter des valeurs morales de la religion pour la construction d'une culture de citoyenneté. Mais d'abord, la morale d'une religion consiste à développer en l'homme les bonnes qualités, et de cultiver des habitudes convenables, afin de devenir un symbole de la vertu. Elle nous demande de connaître nos devoirs et nos obligations, de traiter les gens avec amour et affection, de soutenir la justice, de nous conduire aimablement et sincèrement, et de défendre nos droits personnels. De plus, elle nous incite à observer la décence et à ne pas usurper le droit des gens à vivre et à gagner leur vie dans le respect et la dignité.

II-2 nécessité de la religion :

La civilisation facilite la vie des hommes, elle permet d'épanouir les esprits et de surmonter les obstacles et les distances. Toutefois, elle ne peut à elle seule apporter le bonheur de l'humanité, elle ne peut pas non plus suffire à réagir la conduite humaine et à résister à l'égoïsme et aux mauvais penchants de nos âmes.

Il suffit, d'ailleurs, d'étudier quelque peu l'histoire ancienne pour constater la nécessité d'une révélation. Les Grecs et les Romains étaient des peuples très civilisés : leurs philosophes se sont immortalisés par leurs écrits, et cependant l'ignorance religieuse des peuples de l'antiquité est lamentable. Tous étaient plongés dans l'idôlatrie ; ils honoraient leurs divinités par des sacrifices accompagnés de cérémonies abominables ; ils leur offraient même des victimes humaines. Au point de vue moral, ils ignoraient leurs devoirs les plus élémentaires. Platon, un des plus grands philosophes de la Grèce, justifie l'esclavage, l'exposition des nouveau-nés, le mépris des peuples barbares (c'est-à-dire étrangers à la Grèce). Cicéron, le plus célèbre des philosophes latins, faisait l'éloge du suicide.

II-2-1- limites des lois pour gérer la vie commune.

L'histoire nous montre que l'homme n'aspire à rien d'autre qu'à son bien-être et à une vie tranquille, cet objectif ne saurait être atteint sans l'utilisation complète de toutes les ressources de la vie. L'homme sait, de par ses facultés intellectuelles innées, qu'il ne peut tout seul satisfaire la totalité de ses besoins, ni parvenir à la tranquillité et à la paix de l'esprit qu'il souhaite. Il fait donc appel à ses semblables.

Malek BENNABI 1990 a dit « l'individu isolé ne peut survivre dans sa solitude qu'en refaisant pour son compte et dans un laps de temps forcément réduit l'expérience millénaire par laquelle la société s'est adaptée à son milieu »

L'homme considère donc qu'il est facile de parvenir à son but par la coopération au sein d'une communauté, l'homme coopère avec ses semblables et coordonne ses activités avec les leurs. En fait, tous les membres de la société investissent leurs efforts dans une cause commune, et ils accumulent les fruits de leur travail en vue de les partager ensuite selon les efforts individuels et le statut de chacun.

Pour établir l'ordre dans cette vie commune, l'homme a promulgué des lois pour que les devoirs, les bénéfices et les pertes de chaque membre dans la société soient déterminés.

Cependant, sans l'existence de tels règlements et lois coutumières, et sans que ceux-ci soient respectés au moins par la majorité des gens, aucune société ne peut fonctionner.

Mais, étant donné que le fruit des efforts collectifs des gens est accumulé, chacun essaie d'en tirer davantage pour soi, ce qui ne manquera pas de susciter des conflits et des disputes, puisque l'homme fait toute son action selon sa volonté et selon son jugement, il éprouve une sorte de sentiment de liberté d'action, et considérant que cette liberté n'est assortie d'aucune condition ni d'aucune restriction, il essaie d'éviter tout ce qui pourrait l'entraver.

Le désir de gains matériels provoque la haine et la discorde, et fait perdre l'esprit d'amour réciproque chez les gens. Il paraît évident dès lors que la loi humaine ne pouvait pas garder intacte l'affection mutuelle chez les gens.

Ces lois et réglementations émanant de l'intellect et du savoir limité de l'être humain manquaient donc de perfection et n'assuraient pas le bien-être individuel et social, espéré par l'homme, encore moins sa paix d'esprit.

Et comme ces lois sont imparfaites et défectueuses elles peuvent aussi être violées, elles risquent toujours d'être enfreintes par les gens épris de liberté, car

les gens qui ont de l'influence s'en moquent ouvertement et d'une façon flagrante, ou bien tout simplement grâce à leur influence ils parviennent à contraindre les autorités à se ranger de leur côté.

La source de ce danger est le fait qu'en général toutes les méthodes qui instituent les lois se sont concentrées sur l'aspect matérialiste de la vie des gens, et n'ont pas accordé suffisamment d'importance aux aspects spirituels de l'homme et à ses propensions innées. Leur seul objectif est de créer une coordination des actions, une discipline et un équilibre, afin que les choses se passent d'une manière qui prévienne l'émergence de différences et de conflits.

Ce que la loi veut, c'est que ses dispositions soient suivies, et qu'elle puisse maintenir sous son contrôle les fonctions de la société. Elle ne se préoccupe pas de la valeur intrinsèque des aspirations des gens, qui sont pourtant la force motivante de leurs actes, et qui constituent aussi l'ennemi interne des lois.

Pour illustrer cette idée prenons l'exemple de la prohibition de l'alcool (Bennabi 2008)et voyons comment la religion à réussi là où la loi à échoué.

La religion islamique à prohibé la consommation de l'alcool en le différenciant à trois phases :

1. un texte d'introduction du problème dans la conscience musulmane,
2. un texte de limitation de l'usage d'alcool (pour les prières),
3. un texte d'interdiction ferme.

Voyons maintenant l'exemple de la législation anti-alcoolique promulguée en Amérique après la première guerre mondiale. Cette dernière comporte également trois phases :

1. en 1918 la presse américaine introduit le problème dans l'opinion publique,
2. en 1919 il est incorporé à la constitution américaine sous le nom de 18^e amendement,

3. la même année l'acte de prohibition entre en vigueur sous le nom de l'acte VOLSTEAD.

Il y a quatorze siècle, la prohibition de l'alcool n'a suscité aucun choc dans la société musulmane naissante, alors que dans la société américaine contemporaine le choc à été si violent qu'il a engendré des réactions morbides (commerce illicite, formation des gangs, intoxication gens par des alcools frelatés), de sorte à ce que cette loi fut abroger par le 21^o amendement en 1933.

II-2-2- Nécessité de la religion pour gérer la vie en communauté :

C'est lorsque l'homme se rend compte de la vulnérabilité des lois et surtout de son vide spirituel qu'il se rend compte de la nécessité de la religion.

En abordant la nécessité du sentiment religieux dans son livre "La réforme religieuse" (Alf Tantâwî 1348H) a écrit : "L'homme peut-il vivre sans religion ? La réponse est certainement non. A moins que l'homme ne vive que de la matière seule et rejette tout ce qui est au-delà. Il repoussera sa propre âme, l'amour qui remplit son cœur, le sentiment qu'il éprouve à regard de la nature et de sa beauté, le chant des oiseaux et la solitude des cimetières".

Selon Alf Tantâwî c'est la religion qui fait jaillir les beaux sentiments innés chez l'homme tels que l'amour et l'affection mutuelle que la loi seule ne peut garantir

Prenons maintenant un autre avis de l'autre extrême : Dans le livre IV chapitre VIII du Contrat, Rousseau prône la nécessité d'une religion civile pour encourager les citoyens à aimer leurs devoirs envers l'État (rousseau 1971).

Selon Rousseau, il importe bien à l'État que chaque citoyen ait une religion qui lui fasse aimer ses devoirs ; mais les dogmes de cette religion n'intéressent ni l'État ni ses membres qu'autant que ces dogmes se rapportent à la morale et aux devoirs que celui qui la professe est tenu de remplir envers autrui. Chacun peut

avoir, au surplus, telles opinions qu'il lui plaît, sans qu'il appartienne au souverain d'en connaître : car, comme il n'a point de compétence dans l'autre monde, quel que soit le sort des sujets dans la vie à venir, ce n'est pas son affaire, pourvu qu'ils soient bons citoyens dans celle-ci.

Il y a donc une profession de foi purement civile dont il appartient au souverain de fixer les articles, non pas précisément comme dogmes de religion, mais comme sentiments de sociabilité sans lesquels il est impossible d'être bon citoyen ni sujet fidèle.

Sans pouvoir obliger personne à les croire, il peut bannir de l'État quiconque ne les croit pas ; il peut le bannir, non comme impie, mais comme insociable, comme incapable d'aimer sincèrement les lois, la justice, et d'immoler au besoin sa vie à son devoir. Que si quelqu'un, après avoir reconnu comme ne les croyant pas, qu'il soit puni de mort ; il a commis le plus grand des crimes, il a menti devant les lois.

Rousseau insiste que les dogmes de la religion civile doivent être simples, en petit nombre, énoncés avec précision, sans explications ni commentaires. L'existence de la Divinité puissante, intelligente, bienfaisante, prévoyante et pourvoyante, la vie à venir, le bonheur des justes, le châtement des méchants, la sainteté du contrat social et des lois voilà les dogmes positifs. Quant aux dogmes négatifs, il les borne à un seul, c'est l'intolérance elle rentre dans les cultes que nous avons exclus.

La religion semble être une nécessité même pour un athée. Bien qu'il nous est impossible d'accepter ni de se référer à tout ce que Rousseau a avancé, nous pouvons seulement retiré l'idée juste que le droit seul ne peut guider les affaire d'une communauté. Pour être menée à bien, vécu avec plaisir et dans le respect de

morale ; la vie commune à besoin d'une révélation qui éclaire pour l'homme les actions vertueuses.

Les gens pieux s'abstiennent volontiers des péchés, alors que les gens soumis aux seules lois humaines évitent de commettre des crimes par peur de la punition. La religion commande dans une large perspective aussi bien l'intérieur que l'extérieur de l'homme, alors que la loi humaine ne gouverne que l'aspect extérieur de la conduite humaine.

II-2-3- nécessité de la religion pour comprendre les phénomènes naturels

Malek BENNABI 1990 a dit « le phénomène religieux apparaît là où l'homme dirige son regard vers le ciel »

Pour arriver à la connaissance de certaines vérités (existence de Dieu, immortalité de l'âme, etc.), il faut avoir un jugement droit, du temps et des loisirs pour réfléchir. Ceux qui jouissent de ces avantages peuvent, et seulement après de longues années de réflexion, arriver à connaître les vérités de la religion. Mais ils sont rares ceux qui ont un jugement droit, ils sont peu nombreux ceux à qui les soucis de la vie laissent des loisirs. Si donc une révélation ne venait point en aide à la faiblesse humaine, la plupart des hommes ignoreraient toujours les choses les plus élémentaires de la nature, et les plus instruits ne connaîtraient que trop tard des vérités qu'ils eussent dû connaître dès l'enfance, pour y conformer leur vie.

Il est évident encore qu'une révélation est absolument nécessaire pour la connaissance de ces mystères qui dépendent de la libre volonté de Dieu.

Le savoir lié à la connaissance de la religion qui guide les gens vers Dieu, les conduit à respecter les limites qu'il a fixées et leur fait connaître ses ordres et interdictions, le licite et illicite.

Les gens peuvent perdre se savoir même si la science profane leur à permis de conquérir l'espace et d'atteindre d'autres planètes, ils peuvent parvenir à faire cela tout en ignorant Dieu.

La religion énonce les fondements de la foi et répond aux questions fondamentales : Qui sommes-nous ? D'où venons-nous ?

Celui qui est en quête de Dieu, trouvera certainement dans la religion des arguments clairs de Son existence, et les preuves que c'est Dieu le Créateur, le Maître, et le Seigneur de ce monde.

III- Enseignements à extraire de la communauté musulmane en faveur d'une culture de citoyenneté

Si l'on cherche dans la formation de la société musulmane, nous verrons qu'elle est construite sur le terrain de la religion divine et non sur le gré des gens. Ce terrain constitue la base de toutes les droits et devoirs ainsi que les interactions qui relie les membres de cette communauté entre eux.

Compte tenu de ce terrain de base, la moralité religieuse régleme tous les aspects de vie au sein de cette communauté ; les bases de travail, les lois du travail, les relations entre les individus, les principes de comportement et tous les autres aspects importants de la société, qui déterminent sa trajectoire vers le progrès et le développement. Cette communauté qui a joui d'une éducation céleste se distingue des autres communautés humaines en fonction des caractéristiques suivantes :

III-1- une communauté médiane (*oumatan wassatan*)

Selon le Dr Mohamed AMARA, 2006 La modération, dans la conception islamique, constitue réellement la caractéristique singulière qui distingue la méthode islamique de toutes les autres.

Elle est la modération entre deux extrêmes et la position équitable qui tient compte de la pondération, tout en se refusant de verser dans l'excès. Car, tout

penchant à l'excès est un acte de démesure qui fait incliner la balance est, de ce fait, pécher par manque de modération islamique globale. Un tel acte s'avère de toute évidence sans possibilités de témoignage ni de témoins. C'est précisément le cachet qu'Allah a voulu imprimer à la Oumma de l'Islam conformément au verset coranique : « Et aussi Nous avons fait de vous une communauté de justes pour que vous soyez témoins aux gens, comme le Messager sera témoin à vous. » (Sourate Al Baqarah, 143) .

Contrairement à la modération qu'a prôné Aristote, et qui consiste à un point algébrique qui séparerait, à une distance égale, deux pôles/deux vices (Aristote (384/322 avant Jésus Christ). Ainsi perçue, elle n'est, en définitive, qu'un point algébrique, une position statique et quelque chose d'autre sans rapport aucun avec les deux pôles. Or, elle ne correspond nullement au concept islamique du juste milieu.

Dr Mohamed AMARA précise que la modération dans l'optique islamique, est une véritable troisième position, une nouvelle attitude réelle. Son emplacement au centre de deux postulats contradictoires n'implique nullement qu'elle en porte les caractéristiques, les composantes et les traits. Elle est différente des deux pôles, mais pas en tout : cette différence consiste à rejeter l'autarcie et l'enfermement sur les traits d'un pôle aux dépens des autres.

C'est dans cette optique qu'intervient le hadith du Prophète Mohammed que le salut soit sur lui «Le milieu : la justice. Nous avons fait de vous une communauté de justes» (Rapporté par l'Imam Ahmad), comme une illustration de l'essence du concept de la modération en Islam.

Concernant le volet économique, l'Islam favorise, là aussi, la logique de pondération. Il ne se penche, de fait, ni pour une liberté sans limites, que l'on sait amplificatrice de disparités sociales flagrantes, ni pour une quelconque forme de

société utopiste où soient abolies les classes sociales. Conscient des écarts existants entre les hommes quant à l'énergie et à l'effort que tout un chacun est prêt à fournir, la religion islamique juge, certes, tout à fait normal, voire nécessaire, qu'il y ait une disparité entre eux dans le gain et dans la répartition des ressources. Mais, cette hiérarchisation ne doit pas aller jusqu'à porter atteinte aux exigences de l'équilibre et de la solidarité agissante entre individus. Car, en Islam, la communauté est comparable à un seul corps, dont les organes sont complémentaires, bien que l'utilité et les besoins de chacun soient différents.

D'autres part, la modération islamique place l'homme dans le juste milieu entre des dualités opposant l'esprit et le corps, la vie et l'au-delà, l'être et l'objet, l'individu et la communauté, la pensée et la réalité, le matérialisme et l'idéalisme, le muable et l'immuable, le nouveau et l'ancien, la raison et la tradition, la force et la loi, la science et la religion, l'éthique et le profit, ...

La modération est, donc, la caractéristique distinctive de la communauté musulmane. C'est la raison pour laquelle l'Islam est qualifié de Religion de *fitrah*, celle de l'humanité saine et normale, laquelle s'impose en tant que passage incontournable vers le chemin de la civilisation, comme en témoignent bien les adversaires mêmes avant les amis.

III-2- une communauté témoin :

Dans le même verset où Allah le Très Majestueux a parlé de la qualité médiane de la communauté on trouve que cette vertu est liée à une autre corollaire qui est celle d'être témoin Allah a dit : « Et aussi Nous avons fait de vous une communauté de justes pour que vous soyez témoins aux gens, comme le Messager sera témoin à vous. » (Sourate Al Baqarah, 143)

La communauté musulmane n'a pas été choisie pour elle-même, selon une présupposée qualité inhérente, mais bien en raison des bonnes actions qui devraient distinguer ses membres

« Vous êtes certes la meilleure communauté suscitée pour les hommes, vous ordonnez le bien, vous interdisez le mal, et vous croyez en Dieu »(Sourate al imrane 10) .

Si, de nos jours, on évalue les pays en fonction de leur production en matière première, en produits agricoles, industriels ou autres ; il y est un domaine dans lequel la communauté musulmane doit tenir toujours le premier rang. C'est d'être la première communauté «productrice de bien ».

Elle est appelée à témoigner de sa foi devant l'humanité entière :

Ce rôle de témoin se traduit entre autres par un attachement à des valeurs repères même à une époque qui a tendance à secouer tous les repères. Tant que la communauté musulmane existe personne ne pourra prétendre, un jour devant Dieu, ne pas connaître la droiture, la pudeur ou le bien à cause de l'environnement où il a vécu. Le témoignage qui sera produit contre lui c'est cette communauté qui, tout en vivant à la même époque que lui, vivait d'une manière différente, imprégnée de foi et respectueuse de valeurs.

L'imam (Mohammed Abdou 1993) a expliqué que les musulmans seront tout aussi témoins aux tenants de l'exagération démesurée en matière religieuse qui arguent que cette existence ne serait qu'un corps sans âme et un châtement pour l'esprit, et pour s'en affranchir, il importe, selon eux, d'abandonner tous les plaisirs corporels, de torturer le corps et de le priver de tous les caprices et les jouissances d'ici-bas. Vous en serez témoins que, les deux parties, se sont départies du droit chemin et ont consommé leur propre ruine. Ils ont ainsi commis des actes délictuels à l'encontre de leur âme, de leur corps et de leurs prédispositions animales.

La suite de ce verset «...comme le Messager sera témoin à vous» veut dire que le Prophète, Paix et Bénédiction Soient sur Lui, est le modèle parfait de la position du juste milieu. Et cette communauté ne serait celle du juste milieu que si elle Le suit dans Sa voie et Sa charia, Lui qui est juge de ceux qui ont suivi Sa tradition et de ceux qui se sont créés de nouvelles traditions ou qui se seraient dévoyés en emboîtant le pas aux hérétiques.

Autant que cette communauté se porterait témoin, de par sa voie et sa tendance à la perfection corporelle et spirituelle, que ces gens ont raté le droit chemin, le Prophète la confortera dans son témoignage, aussi longtemps qu'elle restera fidèle à Sa tradition.

Ce faisant, Lui, le Messager d'Allah, faisant office d'excellent modèle à suivre, assurera par Son témoignage que la communauté des musulmans a emprunté le droit chemin, celui de la conversion divine. Allah dans le Livre Saint : «Vous êtes la meilleure communauté qu'on ait fait surgir pour les hommes. Vous ordonnez le convenable, interdisez le blâmable et croyez à Allah.»(Sourate Al- Imran, 110)

III-3-une communauté mondiale :

La communauté musulmane n'est pas construite sur la race, la nationalité ou l'ethnisme, ce sont là des caractéristiques qui disparaissent avec l'absence de leurs sources, car la véritable source de cette communauté est la religion et rien d'autre. La voie de la miséricorde est ouverte à toutes les personnes de toutes les races, les langues et les couleurs ;

Allah a dit, «Ô hommes, certes, je suis un Messager d'Allah à vous tous) (Al-Aaraf: 158) . Et aussi « une miséricorde pour tout l'univers » (Coran 21 / 107)

L'appel Coranique à former une communauté bien distinguée par sa foi, ses croyances et son mode de vie ne peut aucunement être pris pour un appel au communautarisme, à l'enfermement et à l'isolement du monde extérieur. sur ce

sujet, l'islam, à travers son approche pluraliste, incite à l'interaction des nations comme alternative, d'une part, à toute logique d'ostracisme et d'isolement et, d'autre part, à toute relation de dépendance et d'imitation. Une interaction qui s'inspire de tout ce qu'il y a de commun et d'universel entre les hommes, sans pour autant renier les spécificités identitaires, spirituelles et culturelles de chaque partie.

« O vous porteurs de la foi !tenez-vous fermes comme témoins, devant Dieu, en pratiquant l'équité. Que la haine envers un peuple ne vous incite pas à commettre des injustices. Soyez justes : Cela est plus proche de la piété. Craignez Dieu ; Dieu est bien informé de ce qui vous faites » (Coran 5 / 8) .

Contrairement à la logique européenne d'hier et américaine d'aujourd'hui, ni les sentiments, ni les intérêts ne peuvent autoriser à la communauté musulmane de contourner la justice dans sa relation avec les autres peuples et nations. Seul cet esprit peut être garant d'un vrai équilibre, d'une coopération et d'une entente entre les peuples.

En effet les différences de croyances n'ont jamais justifié une relation conflictuelle entre la communauté musulmane et son entourage.

« Si ton Seigneur avait voulu, Il aurait fait des gens une seule communauté [de même confession].Seule l'agression, l'injustice, l'atteinte à la liberté autorisent à la communauté le recours à la fermeté vis à vis de son environnement. Dès qu'ils inclinent à la paix la communauté musulmane n'a plus le choix ni le droit de rejeter ce « retour à la normale ». La paix étant justement un élément constant dans la relation entre les différents peuples.

« Ne discutez avec les gens du Livre que de la meilleure façon, sauf ceux d'entre eux qui sont injustes. Et dites: "Nous croyons en ce qu'on a fait descendre vers nous et vers vous, tandis que notre Dieu et votre Dieu est le même [un Dieu unique],et c'est à Lui que nous nous soumettons » (Coran 29/46)

« Dieu ne vous défend pas d'être bienfaisants et équitables envers ceux qui ne vous ont pas combattu pour la religion, chassés de vos demeures et ont aidé à votre expulsion »(Coran 60/8) **De ces versets ;** Quatre mots-clés apparaissent dans le Coran pour définir la relation de la communauté musulmane avec son environnement :

-(*al-qist*) = la justice

-(*as-silm*) = la paix

-(*al-jidal billati hiya ahsan*) = dialogue de la meilleure manière

-(*al-birr*) = la bienfaisance

III-4- Les devoirs de l'individu envers la communauté

Dans la religion islamique, les devoirs des individus, sont semblables à celui des organes du corps humain. Autrement dit, l'homme doit rechercher son intérêt à travers les intérêts de la société dans son ensemble, et dans tout ce qu'il entreprend il doit prendre en considération le bien de la société afin de pouvoir goûter les fruits de son dur labeur. L'homme doit essayer de faire bénéficier les autres, afin de recevoir des bénéfices lui aussi. Il doit protéger les droits des autres afin que ses propres droits soient protégés. Dans ce qui suit nous allons décrire quelques-uns.

III-4-1- coopération et solidarité :

Un des principaux et des plus importants devoirs de l'individu au sein de la communauté musulmane et la coopération et la solidarité, tous les individus au sein de cette société forme une unité de coopération, d'amour et de soutien mutuel en face des les difficultés de la vie et les crises. Le Prophète que le salut soit sur lui a dit que Noble (croyant à son frère croyant est comme un seul bâtiment qui se tient ensemble.

La communauté a un sens sous-jacent de l'entraide entre les individus, en vue de mener à bien toutes les affaires communes, et dans l'intérêt de tout le monde. L'Islam en faisant l'éloge de la vertu de l'aide à autrui, ne vise pas uniquement le don d'argent. L'aide à autrui signifie avant tout, et en général, pallier le manque de chacun, le musulman doit donc aider quelqu'un même si ce n'est pas l'argent qui lui manque.

Eduquer un analphabète, guider un aveugle, indiquer le bon chemin à un individu égaré, soutenir quelqu'un qui trébuche, telles sont quelques-unes des formes de l'aide que l'on peut porter à autrui -ou de la coopération. Il est à noter qu'aucune loi ni réglementation ne peut obliger parfaitement les gens à s'entraider, seule la religion est capable de gérer la vie en communauté et de créer ce sentiment de responsabilité envers autrui.

La religion, oblige ainsi l'homme travaille en collaboration avec les autres pour le bénéfice de tous et de chacun. La société, qui est constituée d'individus, ressemblera à un homme immense, dont chacun des organes est comme un individu. Chacun des organes particuliers de cet homme accomplit une fonction spécifique, et bénéficie également des fonctions assurées par les autres organes. Si chaque organe se contente de remplir seulement sa fonction individuelle sans aider les autres organes, par exemple si les mains et les pieds font leur travail sans la coopération des yeux, ou si la bouche limite sa fonction à la mastication des aliments sans transmettre ceux-ci à l'estomac, l'existence de l'homme finira par cesser, et les organes en question connaîtront le même sort.

Le Prophète que le salut soit sur lui nous dit : *«Un Musulman est celui des mains et de la langue de qui les autres Musulmans sont à l'abri.»* Il dit, par ailleurs : *«Les Musulmans sont des Frères les uns pour les autres, et face aux autres ils ont une seule main commune, un seul cœur commun, et un seul objectif commun.»* Et

il affirme, dans une autre Tradition : «*Celui qui ne se préoccupe pas des affaires des Musulmans n'est pas Musulman.*»

Ainsi, Dans la lettre que l'Imam Ali Ibn Abi Taleb (a adressée à son gouverneur de l'Egypte, Al Ahtar An-Nakhai on lit : "Saches que tes administrés constituent, en fait, des catégories intimement liées les unes aux autres, de telle sorte qu'aucune d'entre elles ne saurait se passer des autres".

On rapporte que lorsque le Prophète (paix et bénédictions soient sur lui) partit vers les lignes romaines, pour la campagne de Tabûk, trois Musulmans ne rejoignirent pas l'armée et ne participèrent pas à la campagne. Lorsque les soldats Musulmans retournèrent à Médine, les trois Musulmans en question sortirent pour les accueillir et saluer leur retour. Mais le Prophète détourna son visage et ne répondit pas à leurs salutations, et fut suivi en cela par les autres Musulmans. Ayant constaté que, dans toute la ville de Médine, personne -même leurs propres épouses- ne leur adressait plus la parole, ils montèrent sur la colline pour passer leur vie à prier Allah, et Lui demander de leur pardonner et d'accepter leur repentir. Après quelques jours, Allah leur ayant pardonné, ils retournèrent en ville. Cet incident montre l'importance que l'Islam attache à la participation de l'individu aux affaires et préoccupations de la Communauté.

III-4-2- le conseil « *Nassîha* »

Exhorter, critiquer, conseiller, interpeller un supérieur est un devoir fondamental pour tout musulman. C'est par ce devoir que se construit le civisme et que se fonde une société libre. Ce devoir prend ses normes dans les paroles divines et prophétiques. C'est à elles que l'on revient en cas de différents ou de conflits. C'est un devoir qui se fait vis à vis des dirigeants, des savants, ce qui ont un pouvoir effectif ou moral. Tous se doivent d'accepter la critique. Ensuite, vis à vis de tout individu,

Tamim ad-Dari rapporte que le Messager d'Allah a dit : « La religion, c'est la *Nassîha*, la religion c'est la *Nassîha*, la religion c'est la *Nassîha*. » Ils dirent, "Envers qui, ô Messager d'Allah ?" Il dit : "Envers Allah, Son Livre, Son Messager, les dirigeants des Musulmans et les gens du peuple. » (Rapporté par Mouslim)

Le Prophète que le salut soit sur lui a répété ce mot, montrant l'importance de son statut et guidant la communauté musulmane pour qu'elle puisse comprendre réellement que la religion est tout entière — dans ses aspects apparents et intérieurs — comprise dans la *Nassîha*. Et celle-ci (la *Nassîha*) consiste à respecter pleinement ces cinq droits.

Ainsi, la *Nassîha* envers Allah est de reconnaître l'Unicité d'Allah, Sa Singularité dans Ses attributs parfaits dans le sens où nul ne peut les partager avec Lui en aucune circonstance. En ce qui concerne la *Nassîha* envers le Livre d'Allah, elle s'exprime par sa mémorisation, sa méditation, l'apprentissage de ses mots et de leur signification, ainsi que par l'effort de le mettre en pratique aussi bien pour soi-même que dans les rapports avec les autres.

Quant à la *Nassîha* envers le Messager, c'est avoir foi en lui, l'aimer, le préférer à soi-même, aux biens matériels et aux enfants. Pour ce qui est de la *Nassîha* envers les Imams (les dirigeants) des Musulmans — qui sont les détenteurs d'une autorité quelconque (dirigeant suprême, gouverneurs ou directeurs..etc) ; elle consiste à être convaincu de leur autorité, à les écouter et à leur obéir et aussi faire tout ce qui est possible pour leur montrer le bien, attirer leur attention sur tout ce qui pourrait être bénéfique à eux et aux gens, et les aider pour le bon accomplissement de leurs obligations.

En ce qui concerne la *Nassîha* envers l'ensemble des Musulmans, c'est d'aimer pour eux ce que l'on aimerait pour soi-même, détester pour eux ce que l'on détesterait pour soi-même, et faire des efforts dans ce sens selon ses capacités. Car,

en vérité, quiconque aime une chose s'efforce de la réaliser de la façon la plus complète.

Il faut noter que lorsque la *Nassîha* est adressée à un particulier, l'exhortation et le conseil devront se faire en intimité, sans présence de tierces personnes. Autrement, elle prendrait une autre connotation, celle d'une volonté de divulguer la faute (ou ce qui semblerait être) de la personne, ce qui est condamnable par l'islam. L'imam Chafi'i dit en ces sens : "Celui qui exhorte son frère en toute intimité, alors il l'aura vraiment conseillé. Mais si il le fait publiquement, alors, il lui compromet sa réputation et la ternit."

Le Prophète que le salut soit sur lui dit : « Celui qui ne divulgue pas l'erreur de son frère musulman, Dieu ne divulguera pas ses erreurs au Jour Dernier. Et celui qui révèle les erreurs de son frère musulman, Dieu révélera ses erreurs jusqu'à qu'Il le fasse à l'intérieur de son foyer. » (Rapporté par Ibn Maja 2 356)

D'autres parts, Si la *Nassîha* s'adresse à une personne dans sa fonction publique, administrative ou politique, dans ce cas elle peut être faite publiquement si la nécessité se fait sentir, avec toutes les précautions d'usage et de politesse qu'exige une telle situation. Là aussi, il ne s'agit pas de flétrir la personne ou de la condamner, mais de critiquer une position ou une décision.

On a rapporté qu'un musulman s'est levé dans la mosquée de Médine pleine à craquer, et dire à 'Omar ibn El-Khettab *radhiaAllâhou'anhou*, le second Calife : « Nous n'entendrons pas et nous n'obéirons pas jusqu'à ce que tu nous expliques comment tu as eu une étoffe plus longue que celle que tu as distribué. » Et Omar, sans s'offusquer de cette critique publique qui n'est point faite dans l'intimité, a expliqué que sa haute stature avait exigé de lui une deuxième étoffe qui lui a été donné par son fils 'Abdallâh, qu'il appela afin de témoigner. Et c'est encore Omar, lors d'une assemblée des musulmans, dans la même mosquée, qui voulut limité le

cadeau obligatoire (*mahr*, traduit par dot, que le futur mari doit offrir à son épouse) à un seuil maximal, lorsque se leva une femme du fond de l'assemblée, et l'interpella en lui disant : « Comment oses-tu limiter ce que Dieu n'a pas limité ? » et elle lui lut le verset coranique n°4 de la Sourate An-Nissa et Omar se ravisa alors en disant : « Omar a fait une erreur et la femme a raison ! »

C'est une qualité très importante qui va nous éclairer sur la construction de la citoyenneté

III-4-3- le bon voisinage

Beaucoup d'importance a été attachée par l'Islam aux droits du voisin, et on rapporte que le Saint Prophète que le salut soit sur lui a dit à cet égard : « Jibril (l'Archange Gabriel) que le salut soit sur lui me recommandait souvent de faire tellement de faveurs au voisin, que j'ai fini par croire qu'il voulait lui réserver une part dans mon héritage. Celui qui nuit à son voisin, ne sentira pas l'agréable parfum du Paradis».

Le Saint Prophète que le salut soit sur lui a dit aussi : «Lorsque quelqu'un mange à satiété alors que son frère Musulman a faim, il ne croit pas en ma Prophétie».

Dans un autre hadith on trouve : «Celui qui enlève une épine du passage des Musulmans est compté une sadaqat pour lui ». Aussi, offrir des cadeaux est très recommandé et le cadeau offert pour le plaisir d'Allah et sans aucune arrière-pensée matérielle est très méritoire.

III-4-4- La Salutation

Encore un devoir que tout musulman doit respecter en communauté, c'est la subtilité même et la finesse de l'édifice de la morale islamiques. Il s'agit de saluer les autres à leur rencontre en leur disant par exemple : « as -salamou alaykoum » ; Que la Paix soit sur vous.

C'est une des façons de se montrer humble. Il est dit que la personne jeune doit saluer les aînés, le passant, celui qui est assis, le petit groupe, le groupe le plus nombreux, et celui qui est sur une monture, celui qui est à pied.

Si une personne salue un groupe de gens et que l'un de ceux-ci réponde à la salutation, les autres sont déchargés de l'obligation de lui répondre.

Conclusion

L'islam donne une méthodologie de la morale et de la vertu, qui guide vers le chemin du bon comportement et qui permet d'atteindre une vie heureuse à tous les individus de la société.

Le Saint Coran et la sunna sont la boussole de la morale dans l'Islam. Ces mœurs visent l'élévation de l'homme envers tout ce qui bien et contre tout ce qui mal. C'est le changement au mieux dans les croyances et les systèmes. L'éthique islamique change le laid par le beau, la haine par l'amour, l'ignorance par la connaissance, le chômage par le travail, la pauvreté par la richesse, la faiblesse par la force, l'égoïsme par la solidarité, le vulgaire par la chasteté, et toutes les autres valeurs auxquelles l'Islam appelle et qui puissent être utilisées dans le cadre du processus de construction d'une véritable culture de citoyenneté.

D'autres parts, la moralité islamique ne se réduit pas à quelques traits de bonnes mœurs mais elle recouvre une grande diversité d'éléments et d'aspects de la citoyenneté. Dans sa conception, elle donne une référence stable et claire des systèmes que tous les individus doivent suivre. Dans cette optique, Traiter les gens avec altruisme, être coopératif et attentif à leur bien-être..., tels sont les moyens de vivre d'une manière saine en communauté.

Bibliographie :

1. Le saint CORAN
2. La Bible traduite sous la direction de l'Ecole Biblique de Jérusalem", - Edition du Celf - 1956

3. Alî Tantâwî "La réforme religieuse"¹. Page 11 édité à Damas en 1348 H C'est le tome I d'une série : "les carnets de la réforme"
4. Allaoua BENDIF (2016), revue des sciences humaines, L'école algérienne et la problématique de l'éducation à la citoyenneté, n°44, décembre 2016—Vol A - pp 127- 145
5. Aristote (384/322 avant Jésus Christ), la modération selon lui fait de la vertu le milieu entre deux vices des religions, Section des Sciences religieuses, École Pratique des Hautes Études.
6. Estivalèzes, M (2003). Enseignement et religions. La place du fait religieux dans l'enseignement supérieur et secondaire français. Thèse de doctorat en Histoire et Sociologie
7. Extrait des Œuvres complètes de Rousseau publiées par les éditions du Seuil Paris 1971
8. Hassan Remaoun (2018) Quelques observations sur la contribution de l'école publique à l'éducation à la citoyenneté Revue EducRecherche Volume 07 N° 01 Décembre 2018
9. Malek BENNABI (1972), que sais-je de l'islam , n° 08 janvier
10. Malek BENNABI (1990), problèmes des idées dans le monde musulman, édition el bay'inate
11. Malek BENNABI (2008), le phénomène coranique , de édition EL BORHANE Alger 2008
12. Mohamed AMARA « La modération islamique » Revue l'islam aujourd'hui N° 23-1427H/2006
13. Mohammad Hossein Tabâtabâ'î « Universalité De L'islam » Traduit De L'anglais Et Edité Par Abbas AHMAD Al-Bostani (1993), Publication De La Cité Du Savoir CANADA
14. Œuvres complètes de l'Imam Mohamed Abdou, tome 2, page 310, Etude et annotations de Dr Mohamed Amara, Ed. Dar Chorouk, le Caire, 1993
15. Saliou. Sarr (2010), L'éducation à la citoyenneté : le rôle de l'école », enjeux socio-éducatifs et pédagogiques, sous la direction de F. Jutras, presses de l'université du Québec, D2529, ISBN 978-2-7605-2529-0.